

# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de préparation 24-nov.-2010

Date de révision 28-mars-2024

Numéro de révision 3

## 1. Identification

Nom du produit Manganese powder

Cat No.: 10238

No. CAS 7439-96-5

Synonymes Aucun renseignement disponible

**Utilisation recommandée** Produits chimiques de laboratoire.

**Utilisations contre-indiquées** Aliments, médicaments, pesticides ou produits biocides.

## Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Company

Importateur / Distributeur

Fisher Scientific 112 Colonnade Road, Ottawa, ON K2E 7L6,

Canada

Tel: 1-800-234-7437

#### Numéro d'appel d'urgence

For information **US** call: 001-800-227-6701 / **Europe** call: +32 14 57 52 11 Emergency Number **US**:001-201-796-7100 / **Europe**: +32 14 57 52 99 **CHEMTREC** Tel. No. **US**:001-800-424-9300 / **Europe**:001-703-527-3887

## 2. Identification des dangers

Classification

Classification WHMIS 2015 Classé comme dangereux en vertu du Règlement sur les produits dangereux (DORS /

2015-17)

Solides inflammables Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

Attention

Mentions de danger

Matière solide inflammable



## Conseils de prudence

#### Prévention

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

#### Intervention

Én cas d'incendie : Utiliser du sable sec, du produit chimique en poudre ou une mousse anti-alcool pour l'extinction

#### Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

# 3: Composition/informations sur les composants

Composant	No. CAS	% en poids		
Manganèse	7439-96-5	<=100		

## 4. Premiers soins

Conseils généraux Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins quinze minutes. Obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation de

la peau persiste, appeler un médecin.

**Inhalation** Déplacer à l'air frais. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle.

Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

**Ingestion** Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Obtenir des soins

médicaux si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus

importants

Notes au médecin

Aucun raisonnablement prévisible.

Traiter en fonction des symptômes

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés** Produit chimique.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible

Point d'éclairAucun renseignement disponibleMéthode -Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation

Limites d'explosivité

Supérieures

Aucun renseignement disponible

Aucune donnée disponible

### Manganese powder

Inférieure Sensibilité aux chocs Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucune donnée disponible Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

## Dangers spécifiques du produit

Matière combustible.

### Produits de combustion dangereux

Oxydes de manganèse.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

NFPA

Santé Inflammabilité Instabilité Dangers physiques
2 0 N/A

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles

S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter la formation de poussière.

Précautions environnementales Ne pas déver

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Méthodes de confinement et de nettoyage

Balayer et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination. Garder dans des contenants fermés appropriés pour élimination.

## 7. Manutention et stockage

Manutention

Porter de l'équipement de protection individuelle/du visage. S'assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter l'ingestion et l'inhalation. Éviter la formation de poussière.

Entreposage.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Conserver sous azote. Matières incompatibles. Acides. Bases. Halogènes.

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

#### Directives relatives à l'exposition

Composant	Alberta	Colombie-Brita	Ontario	Québec	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
		nnique					
Manganèse	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.02	(Vacated) TWA:	IDLH: 500			
		TWA: 0.02	TWA: 0.02		mg/m³	1 mg/m <sup>3</sup>	mg/m³
		mg/m³	mg/m³		TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
			TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>		_	(Vacated) STEL:	STEL: 3 mg/m <sup>3</sup>
			_			3 mg/m <sup>3</sup>	
						(Vacated)	
						Ceiling: 5 mg/m <sup>3</sup>	

#### Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

OSHA - Sécurité et administration de la santé

NIOSH: NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

#### Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

#### Équipement de protection individuelle

Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures ou des lunettes de protection adéquates Protection des yeux

comme on le décrit dans la norme 29 CFR 1910.133 de l'OSHA relative à la protection

oculaire et faciale.

Gants de protection Protection des mains

ſ	Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	Commentaires à gants
1	Caoutchouc naturel	Voir les recommandations du	-	Protection contre les
1	Caoutchouc nitrile	fabricant		éclaboussures seulement
1	Néoprène			
1	PVC			

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles. Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

#### **Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

#### Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

## Propriétés physiques et chimiques

État physique Poudre Solide Aspect Brun foncé

Odeur Aucun renseignement disponible Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

Non applicable рH Point/intervalle de fusion 1260 °C / 2300 °F Point/intervalle d'ébullition 1900 °C / 3452 °F

Point d'éclair Aucun renseignement disponible

Taux d'évaporation Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) Aucun renseignement disponible

Limites d'inflammabilité ou d'explosion Supérieures Aucune donnée disponible Inférieure Aucune donnée disponible

Aucun renseignement disponible Pression de vapeur Densité de vapeur Non applicable

Aucun renseignement disponible Densité Solubilité Aucun renseignement disponible

Coefficient de partage octanol: eau Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible Température de décomposition Aucun renseignement disponible

Viscosité Non applicable Mn

Formule moléculaire

Manganese powder

54.94

Masse moléculaire

## 10. Stabilité et réactivité

**Danger de réaction**Aucun connu suivant les informations fournies.

Stabilité Sensible à l'humidité.

**Conditions à éviter** Produits incompatibles. Exposition à l'humidité.

Matières incompatibles Acides, Bases, Halogènes

Produits de décomposition

dangereux

Oxydes de manganèse

**Polymérisation dangereuse** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Réactions dangereuses** Aucun dans des conditions normales de traitement.

## 11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit Renseignements sur les

composants

Composant	DL50 orale	DL50 épidermique	LC50 Inhalation		
Manganèse LD50 = 9 g/kg (Rat)		Non inscrit(e)	LC50 > 5.14 mg/L (Rat) 4 h		

**Toxicologically Synergistic** 

**Products** 

Aucun renseignement disponible

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Irritation Aucun renseignement disponible

Sensibilisation Aucun renseignement disponible

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène.

Composant	No. CAS	CIRC	NTP	ACGIH	OSHA	Mexique
Manganèse	7439-96-5	Non inscrit(e)				

Effets mutagènes Aucun renseignement disponible

**Effets sur la reproduction** Aucun renseignement disponible.

**Effets sur le développement** Aucun renseignement disponible.

**Tératogénicité** Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun connu STOT - exposition répétée Aucun connu

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible

Symptômes / effets, Aucun renseignement disponible aigus et différés

Renseignements sur les Aucun re perturbateurs endocriniens

Aucun renseignement disponible

#### **Autres effets nocifs**

Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

## 12. Données écologiques

#### Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Composant	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Daphnia magna
Manganèse	Non inscrit(e)	LC50: > 3.6 mg/L, 96h semi-static (Oncorhynchus mykiss)	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)

Persistance et dégradabilité Insoluble dans l'eau peuvent persister

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

Mobilité Mobilité peu probable dans l'environnement en raison de sa faible solubilité dans l'eau.

## 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

## 14. Informations relatives au transport

DOT

No ONU UN3089

Nom officiel d'expédition Poudre métallique, inflammable, n.s.a.

Nom technique Manganèse

Classe de danger 4.1 Groupe d'emballage Ш

TMD

No ONU UN3089

Nom officiel d'expédition Poudre métallique, inflammable, n.s.a.

Classe de danger 4.1 Groupe d'emballage Ш

IATA

No ONU UN3089

Nom officiel d'expédition Poudre métallique, inflammable, n.s.a.

Classe de danger 4.1 Groupe d'emballage IMDG/IMO

No ONU UN3089

Nom officiel d'expédition Poudre métallique, inflammable, n.s.a.

Classe de danger Groupe d'emballage Ш

## 15. Informations sur la règlementation

Tous les composants dans ce produit sont dans les listes d'inventaires suivantes: Chine X = liste Australie U.S.A. (TSCA) Canada (LIS/LES) Europe (EINECS/ELINCS/NLP) Australie (AICS) Korea (KECL) Chine (IECSC) Japan (ENCS) Philippines (PICCS) Taiwan (TCSI) Japan (ISHL) New Zealand (NZIoC) Japan (ISHL)

## Inventaires internationaux

Composant	No. CAS	DSL	NDSL	TSCA	TSCA Inventory	EINECS	ELINCS	NLP
					notification -			
					Active-Inactive			

#### Manganese powder

Manganèse	7439-96-5	Х	-	Х	ACTIVE		231-105-1	-	-
Composant	No. CAS	IECSC	KECL	ENCS	ISHL	TCSI	AICS	NZIoC	PICCS
Manganèse	7439-96-5	X	KF-22000	X	_	Υ	Υ	X	Y

#### Légende:

X - Inscrit '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**IECSC** - Chinese Inventory of Existing Chemical Substances

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

#### Canada

FDS conforme aux dispositions de la norme canadienne - Partie 4, annexes 1 et 2 du Règlement sur les produits dangereux (RSD) et conforme aux exigences du Règlement sur les produits dangereux (alinéa 13 (1) a) de la Loi sur les produits dangereux (HPA)).

Composant	NPRI	Agence Canadienne de Protection de l'Environnement (CEPA) - Liste des substances toxiques	Le Plan de gestion des produits chimiques du Canada (CEPA)
Manganèse	Part 1, Group A Substance		<u>'</u>

Légende

INRP - Inventaire national des rejets de polluants

#### Autres réglementations internationales

Composant

Manganèse

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Non applicable

Des nolluants

Non applicable

Potential de

Non applicable

Postriction dos

Non applicable

# Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

OFCD HPV

	Composant	No. OAO	OLOD III V	organiques persistants	destruction de l'ozone	substances dangereuses (RoHS)
	Manganèse	7439-96-5	Inscrit(e)	Non applicable	Non applicable	Non applicable
1				l n:: 0	5	I
	Composant	No. CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité	Rotterdam Convention (PIC)	Basel Convention (Hazardous Waste)

# 16. Autres informations

Préparée par Département sécurité du produit.

7439-96-5

No CAS

Email: chem.techinfo@thermofisher.com

Non applicable

www.thermofisher.com

Date de préparation24-nov.-2010Date de révision28-mars-2024Date d'impression28-mars-2024

**Sommaire** Nouveau fournisseur de services d'intervention téléphonique d'urgence.

#### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche de données de sécurité